

Réunion Conseil Municipal du mercredi 22 juin 2022

Compte-rendu simplifié

Présences : DAVID Martine, DESMARE Arnaud, FOISSOTTE Marc, GEORGEON Denis, JACQUES Myriam, LAUBEPIN Véronique, MAGNIN Bernard, MARINONI Catherine, ZABOTTI Chantal et CHAUCHEFOIN Gérard.

Bon pour pouvoir : PIOTELAT Pierre à CHAUCHEFOIN Gérard, LANDRY Michel à MAGNIN Bernard, FLAMENT Jean Paul à LAUBEPIN Véronique, PANNAUX Patrice à ZABOTTI Chantal, MARTIN Gérard à DESMARE Arnaud.

Absences : Sans Objet

Approbation du dernier CR : RAS

1 - Délibérations :

11 - Publicité des Actes

Les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1^{er} juillet, pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de publier les actes sur papier pour permettre l'affichage et l'archivage.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, le conseil municipal se prononce sur la proposition telle que définie ci-dessus.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Tarifs bucheronnage et affouage 2022

Dans un contexte économique « incertain » Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le processus actuellement en place en reconduisant le contrat liant la commune à la SAS CHAPUIS pour l'exécution des travaux de bûcheronnage tout en conservant pour l'année 2022 les tarifs de la prestation 2021.

En conséquence, il demande le maintien des tarifs pour l'affouage 2022 sur la base des tarifs retenus pour l'année 2021.

Pour autant, Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux quant à l'évolution de la situation économique dans les prochains mois et de veiller à une augmentation (inflation) probable des frais de bûcheronnage. Cette hausse des coûts d'intervention devra nécessairement être répercutée sur les tarifs d'affouage pour les années à venir. Monsieur le Maire rappelle que la prestation d'affouage est actuellement une opération financière « neutre » pour la commune.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

13 - Affouage 2022-2023 - Complément.

Parcelle 18-22-23

L'agent patrimonial de l'ONF propose les coupes suivantes pour réaliser les travaux 2022-2023 : Parcelles 29i-30i-31i (délibération prise le 15 avril 2022) et des parcelles 10 et 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le complément proposé en intégrant les parcelles 10 et 11 au programme des travaux 2022-2023.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour information : travaux sylvicoles 2022 prévus pour la somme de 1726.27€

14 - Désignation d'un deuxième référent communal PLUi

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un nouveau concept désormais au cœur de la politique d'aménagement du territoire.

Le développement des villes et la construction de nouveaux bâtiments empiète sur des espaces naturels agricoles et forestiers. Il a été établi que ce changement d'affectation des sols, appelé artificialisation, contribue à détruire la biodiversité, à augmenter les émissions de gaz à effet de serre et à faire émerger de nouveaux risques (inondations, pollution...). Pour freiner l'étalement urbain, le gouvernement a mis en place le 4 juillet 2018 le plan Biodiversité. Ce plan incite les collectivités à atteindre le Zéro Artificialisation Nette. Selon le concept du ZAN, toute nouvelle opération d'artificialisation devra être compensée par une action contraire, dite de renaturation (reconquête par la nature).

Une présentation a été proposée par le Service Urbanisme du Grand DOLE sur ce même sujet lors de la conférence des Maires du 8 juin 2022. Il a été notamment fait état de l'avenir des OAP.

En effet, ce nouveau texte réglementaire fixe comme objectif national d'atteindre, en 2050, « l'absence de toute artificialisation nette des sols ». Pour y parvenir, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix prochaines années « doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant [le 22 août 2021] » (art. 191). Il s'agit avant tout de limiter les impacts de l'urbanisation sur l'environnement à travers les documents de planification locale.

Les documents d'urbanisme issus de cette loi traduiront donc, à l'échelle locale, la limitation de l'ouverture à l'urbanisation des espaces encore non urbanisés.

A défaut d'une mise en conformité avec la loi, l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser des Scot sera suspendue et aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les secteurs des PLU ou des cartes communales où les constructions sont autorisées, jusqu'à ce que les modifications soient effectives. La sanction est donc particulièrement dissuasive.

Devant l'évolution régulière et marquée de la réglementation liée à l'urbanisation des communes du Grand DOLE, et afin de coopérer au mieux avec les services de la CAGD, il devient aujourd'hui souhaitable pour les dites communes de désigner un deuxième référent communal PLUi.

Après avoir réalisé un tour de table, il s'avère qu'aucune candidature ne soit déclarée par les participants à la réunion du jour. Monsieur le Maire réitérera sa demande lors d'un prochain conseil municipal.

Point non mis au vote.

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

15 - Définition montant loyers nouveaux logements locatifs

Pour apporter la connaissance nécessaire au traitement de ce point, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil, en amont à la réunion du jour, une visite des logements concernés (*).

(*) : Visite proposée dans le cadre des permanences au bureau de vote (élections législatives). Dix conseillers ont pu participer à ces visites (en fonction de leur disponibilité et des horaires retenus). Par ailleurs, pour donner une information complète et aider à la prise de décision, Monsieur le Maire revient sur l'étude financière présentée lors de la sollicitation de l'emprunt bancaire (étude de 3 cas) nécessaire au montage de l'opération.

L'étude 2 a été retenue par délibération en date du 15 juin 2021 (N°2021_24). Dans le même moment, des simulations de montants de loyers avaient déjà été réalisées (700€ et 750€).

En fonction des éléments connus à la date de la réunion, le montant mensuel des charges locatives serait estimé à 30€.

Des comparatifs sont réalisés entre les actuels logements locatifs communaux et d'autres biens situés dans la proximité immédiate de la commune.

Après échanges avec les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la somme de 700€ comme loyer mensuel pour chacun des deux nouveaux logements situés dans le bâtiment de l'ancienne école. La proposition est soumise au vote.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Communications :

21- Synthèse diagnostic Assainissement

Monsieur le Maire commente les informations données par les Services Techniques de la CAGD (réunion du 15 juin en présence de Monsieur Pierre PIOTELAT).

Pas de remarques majeures identifiées. Les travaux importants réalisés ces dernières années par la commune sur la mise en séparatif des réseaux sont remarquables.

22 - Gazette N°24

Monsieur le Maire présente les différentes thématiques qui seront développées dans la prochaine gazette du pont de pierre : nos cousins crissotins, le mini-giratoire, la chaussée rue Haute, l'espace PERNOT, les logements locatifs dans le bâtiment de l'ancienne école, le fleurissement du village, la campagne de lutte contre l'ambrosie, le site Internet et l'application mobile Intramuros, le déploiement de la fibre optique, la voie Grévy, le contrôle des lignes électriques aériennes, les baladins du pont de pierre, le Tour de France, la conférence de l'Université Ouverte, les animations passées et à venir...

3 - Travaux en cours et à venir

31 - Logements locatifs

32 - Terrains PERNOT

33 - Déploiement fibre optique

34 - Climatisation local Archives

35 - Retour Etude d'amélioration énergétique de la salle des fêtes

Présentation rapide du document de synthèse établi par le BE SOCODER.

Un débriefing détaillé du BE est à programmer rapidement pour mise en place d'actions correctives dès l'automne 2021. Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles participations à cette rencontre. Mesdames Véronique **LAUBEPIN** et Myriam **JACQUES** déclarent souhaiter être associées à la restitution de l'étude.

Agenda à trouver avec Monsieur **HECHINGER** (BE SOCODER).

4 - Points divers

41 -Etat des lieux Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire indique qu'aucune location de la salle des fêtes n'est prévue d'ici le mois de septembre. Des annulations « probablement » liées à la crise du COVID sont encore demandées. Le fichier de permanences sera remis à jour à la rentrée.

Recherche de personnel : Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur l'avancement de la démarche. Des consultations ont eu lieu dernièrement avec la rencontre de deux postulantes crisseyoises.

42 - Conférence UO - Intervention JC. CHARNOZ : Crissey, un village à l'arrière du front 1914-1918 le mardi 11 octobre.

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment abritant l'ex mairie et l'ex école, des documents inédits ont été découverts et exhumés. Ils concernent, entre autres, la période de la Première Guerre mondiale.

S'appuyant largement sur ces véritables « pépites » archivistiques (conservées volontairement au sein de plusieurs lits de fougères), Jean-Claude **CHARNOZ** animera une conférence, intitulée « *Crissey, la vie à l'arrière du front (1914-1918)* », **le mardi 11 octobre 2022, à 18h00, à la salle du Bief Saulot**. Cette animation est réalisée dans le cadre des conférences décentralisées, gratuites et ouvertes à tous, de l'antenne de Dole de l'Université Ouverte de Franche-Comté.

Sans déflorer le sujet, certains des thèmes qui seront présentés n'ont jamais été abordés dans les diverses communications, locales ou nationales, qui se sont déroulées lors des commémorations de 2014 à 2018.

43 - Autres animations :

Fête des voisins, Tour de France, Après-midi Jeux....

Concerts dans le Grand DOLE, demandez le programme. Monsieur le Maire partage de récentes informations données dans le cadre de la dernière conférence des Maires par Monsieur Jean Philippe **LEFEVRE** (vice-président CAGD en charge de l'action culturelle, de la lecture publique, de l'enseignement musical et de l'événementiel). La mise à disposition d'un flyer informe de la possibilité, pour les communes appartenant à la CAGD, d'organiser des concerts selon un programme établi :



Les concerts sont vendus 630€. Accompagnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour la réservation du piano, sonorisation, communication, modalités d'accueil du public, tarification des entrées, déclaration SACEM, etc...

A étudier pour les programmations saisons 2023/2024 (délai dépassé pour la saison 2022/2023).

En filigrane des différents échanges réalisés sur les animations passées, Madame Véronique LAUBEPIN (2^{ème} Adjointe, en charge des animations communales) souhaiterait que les animations communales connaissent une plus forte participation des crisseylois ainsi qu'une plus importante mobilisation de la part des conseillers municipaux.

Est évoquée ensuite l'organisation d'une nouvelle Boum pour les enfants (RPI Villette Goux Crissey). La première édition 2021 a connu un franc succès. Une reconduction de la manifestation en partenariat avec l'association des parents d'élèves semble être une excellente idée.

La date du **vendredi 21 octobre** est d'ores et déjà retenue. Contact devra être pris avec l'APE pour concrétiser la soirée.

44 - Autres points ...

RAS.

Après un ultime tour de table, la séance est levée à 22h30.